

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2007**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le neuf février deux mille sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le quinze février deux mille sept à vingt et une heures, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Etaient présents : P. BUCHET, Maire, D. LAFON, M. CALIPPE, JF. DUMAS, P. DUPLAN, L. ZANOLIN, P. GUYON, JJ. FREDOUILLE, J. SEGRE, S. CICERONE, Maires-adjoints, G. MERGY, JP. DAMAIS, M. BENETREAU, C. VILAIN, C. MARAZANO, B. FALERO, A. SOMMIER, JP. PILLEMAND, M. MILLER, S. LOURS-GATABIN, G. MONSONIS, P. DUCHEMIN, V. WEHBI, M. FAYE, J. SOYER, C. LAFARGUE, M. LE DORH, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés : J. GUNTZBURGER (par S. LOURS-GATABIN), G. DELISLE (par D. LAFON), C. LANCIEN-DELABRE (par P. GUYON), O. POURADIER (par C. VILAIN), R. SAEED YAGOUB (par L. ZANOLIN), M. FAYOLLE (par P. BUCHET), M. LECANTE (M. FAYE)

Absents excusés : C. VIDALENC

Secrétaire : P. DUCHEMIN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2007, en application des dispositions de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

► **Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2007, à l'unanimité**

M. le Maire souhaite féliciter M. Wehbi de la parution de son ouvrage de santé publique intitulé « Santé, Sécurité routière et santé au travail » et le remercie de lui en avoir offert un exemplaire.

► **Débat d'orientations budgétaires**

M. le Maire laisse la parole à M. Lafon pour la présentation des orientations budgétaires de l'équipe municipale.

M. Lafon explique que l'activité municipale est principalement conditionnée par le vote du budget et du compte administratif. Le Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit tout de même faire l'objet d'une délibération.

La tenue du débat d'orientations budgétaires doit permettre, à date :

- d'une part de donner des éléments généraux qui permettent d'appréhender le contexte national, régional et local ainsi que les grandes lignes de la loi de finances
- et d'autre part d'engager la discussion préalable à l'élaboration du budget 2007 qui sera voté par notre conseil municipal avant la fin du mois de mars.

La tenue de ce débat à la mi-février permet de fournir aux élus un certain nombre d'éléments et d'informations alors que le compte administratif, qui retrace la réalisation réelle du budget 2006, n'est pas encore établi et que bon nombre d'éléments, notamment concernant les recettes fiscales, ne sont pas encore disponibles.

Par ailleurs, les éléments chiffrés contenus dans ce document sont à prendre en compte avec réserve en les considérant comme des ordres de grandeur.

M. Lafon fait remarquer que l'activité du service financier a augmenté de 40 à 60% du fait notamment de la complexité induite par le Code des marchés publics.

I - LE CONTEXTE NATIONAL

Une croissance mondiale qui reste très dynamique

Le Gouvernement prévoit, avec un léger ralentissement, une croissance mondiale très dynamique, passant ainsi de 4.8% à 4.2% en 2007. En effet, selon la Banque Mondiale, les perspectives de croissance sont néanmoins fortes mais il y a lieu de prêter plus attention aux pressions qu'engendre la mondialisation au plan environnemental et social. Le tassement de la croissance mondiale devrait être observé sous l'effet du ralentissement de l'activité attendu dans les zones industrialisées notamment en raison des premiers signes de fléchissement constatés aux Etats-Unis.

Le ralentissement de la zone Euro

Contexte économique

Dans un contexte général de durcissement des conditions de crédit et de ralentissement de la demande mondiale qui lui est adressé, l'activité économique devrait connaître un ralentissement, soit une variation de + 2.5% en 2006 à + 2% en 2007.

Contexte des taux de change et d'intérêt

Le taux de change euro-dollar, selon l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, augmenterait jusqu'à mi 2007 (1,35 dollar pour un euro) et se stabiliserait à partir de la fin 2007 à 1,30 dollar pour un euro.

Un ralentissement prévisionnel de la croissance

La croissance française suivrait la tendance générale : après une reprise en 2006 (+2.2%), le produit intérieur brut (PIB) enregistrerait à nouveau une progression relativement faible en 2007 (+1.8%).

Décélération de la consommation des ménages

La consommation des ménages retrouverait, en 2007, une progression semblable à celle des quatre dernières années. La consommation des ménages ralentirait en 2007 (+ 2.2%) sous l'effet d'un moindre recours aux crédits à la consommation et d'un fléchissement des dépenses accompagnant l'investissement immobilier.

Léger ralentissement de l'inflation

Après une très légère poussée des prix à la consommation en 2006 (+2.0% contre 1.8% en 2005), l'année 2007 devrait être marquée par un tassement de l'inflation (+1.7%) sous l'effet attendu de la baisse des prix de l'énergie due au repli des prix des produits pétroliers.

L'emploi : une explication démographique, une précarité patente

Le nombre de chômeurs est identique à celui de 2002.

En novembre 2006, les radiations administratives, pour absences au contrôle (et autres motifs) ont représenté plus de 50% des motifs de sorties de l'ANPE

Par ailleurs, les sorties pour reprise d'emploi déclarée sont quasi-stables et les entrées en stage ont un peu diminué (45 082 en novembre 2006, contre 37 239 en octobre).

Au sens du BIT, le taux de chômage s'établit donc à 21,7% pour les moins de 25 ans en novembre 2006, à 7.9% pour les actifs âgés de 25 à 49 ans et à 5,8% pour les actifs de 50 ans et plus.

L'augmentation très sensible des demandes d'inscriptions au RMI et du nombre de chômeurs sans droits laisse présager une précarisation grandissante qui ne manquera pas d'avoir des conséquences pour les collectivités locales et en particulier pour les communes, premier échelon de proximité.

Selon l'Observatoire français des Conjonctures économiques, l'effet démographique expliquerait "l'ampleur de la baisse du chômage pour 2007 (- 0,7 point). En effet, la population active ne devrait croître que de 30 à 40.000 personnes alors que 180.000 emplois devraient être créés. Par comparaison, ces 180.000 emplois n'auraient pas permis de faire baisser le chômage en 2000, quand la population active progressait de 280.000 personnes".

II - LA LOI DE FINANCES 2007

Le contrat de croissance et de solidarité

Le gouvernement a décidé de prolonger d'une année le contrat de croissance et de solidarité initialement prévu pour la période 1999-2001 et reconduit depuis 2002.

La totalité des dotations de l'Etat aux collectivités locales " dites les dotations sous enveloppe" doivent donc évoluer selon un indice indexé sur une fraction (33%) du taux d'évolution du PIB 2006 et sur l'indice prévisionnel des prix (hors tabac) pour 2007.

Cette augmentation de l'enveloppe globale est estimée à 2,54 % (de loi de finances à loi de finances). Rappelons que le partage de cette ressource supplémentaire est soumis à des règles de calcul particulières pour favoriser l'émergence de nouvelles structures de coopération intercommunale. La dotation spéciale aux instituteurs suivra l'augmentation de la DGF.

La dotation globale de fonctionnement atteint en 2007 le montant de 39,2 Md € soit une évolution de 2.5% par rapport en 2006. L'évolution de la part forfaitaire de la DGF serait de l'ordre de 1%.

Les autres dotations hors enveloppe

Par ailleurs, les autres concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, composés essentiellement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et du produit des amendes de police sont maintenus hors de l'enveloppe normée.

En ce qui concerne les subventions des différents ministères, leurs évolutions sont diverses.

Une année d'application de réformes importantes

2007 constitue la première année d'application du « bouclier fiscal » annoncé comme un outil de limitation de la fiscalité. Il concerne le plafonnement des impôts à 60%. **Les impôts concernés par le plafonnement** sont:

- L'impôt sur le revenu,
- L'ISF,
- Les impôts locaux TH-FB-FNB afférents à l'habitation principale

Les revenus pris en compte s'entendent comme la somme des salaires et revenus patrimoniaux (*hors allocations familiales, allocations adulte handicapé et parent isolé, hors certaines plus-values immobilières*)

En 2007, le contribuable pourra ainsi demander à l'État le remboursement de la part d'impôts acquittée en 2006 excédant 60% de son revenu 2005.

Par ailleurs, selon un rapport du gouvernement, la disposition toucherait 93.000 bénéficiaires pour un montant de 400.000.000 €. Parmi eux, 14.000 bénéficiaires imposés à l'ISF (15% des bénéficiaires) pour 267.000.000 € de coût (67% du coût total de la mesure).

L'avantage de la mesure tient donc essentiellement au fait qu'elle élude la question de la réforme de l'ISF ... au prix d'une confusion entre imposition locale et nationale.

2007 est aussi la première année d'application d'une mesure décidée en 2006 : le plafonnement du montant de la taxe professionnelle à 3,5% de la valeur ajoutée. Ceci concerne les collectivités qui perçoivent la TP et plus particulièrement les structures intercommunales qui vont se voir amputées de leur marges de manœuvres ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur les communes qui s'inscrivent dans des EPCI.

Enfin, l'article 31 de la loi de finances rectificative a pour objet de permettre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exonérer temporairement de taxe foncière sur les propriétés bâties, à concurrence de 50 % ou de 100 % :

- les logements neufs économes en énergie, achevés à compter du 1er janvier 2007 ;
- et les logements achevés avant le 1er janvier 1977 pour lesquels le propriétaire a engagé un montant minimum de dépenses d'équipement ouvrant droit au crédit d'impôt sur le revenu prévu à l'article 200 quater et payées à compter du 1er janvier 2007.

Cette mesure dont l'application est laissée à l'appréciation des collectivités locales est, bien entendu, financièrement non compensée par l'Etat.

III - LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES

Communiqué de l'Association des Maires de France (20 / 06 / 2006)

« Lors du **Conseil d'orientation des finances publiques** qui s'est tenu le mardi 20 juin 2006, les représentants de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF ont particulièrement insisté sur la différence entre le déficit de fonctionnement de l'Etat et le recours à l'emprunt destiné à l'investissement des collectivités locales, lesquelles sont à l'équilibre.

Par ailleurs, la hausse de l'endettement de l'Etat, depuis 10 ans, doit être comparée à l'évolution inverse de la dette des collectivités locales, pendant cette même période.

Les représentants des trois associations ont également rappelé que le débat ne devait pas porter exclusivement sur la réduction des dépenses, mais d'abord, sur l'évolution des recettes, en fonction du niveau du service public recherché.

Ils ont indiqué que l'Etat devait cesser de peser sur les dépenses des collectivités locales, par des transferts non compensés, la territorialisation de ses politiques publiques et la mise en œuvre de normes réglementaires entraînant des charges supplémentaires.

Ils réaffirment que le débat sur l'évolution des dotations de l'Etat est indissociable d'une profonde réforme de la fiscalité locale et de l'attribution de véritables marges de manœuvre aux collectivités locales.

Ces points appellent un véritable dialogue et l'ouverture d'une réelle négociation que rendent possibles d'une part, le maintien en 2007 du contrat de croissance et de solidarité et d'autre part, l'absence de régulation impérative ou indicative, des dépenses locales annoncées par le Gouvernement ».

Les dépenses des collectivités locales sont en constante augmentation

La part des dépenses de collectivités locales est en constante augmentation. Ceci traduit le dynamisme des différents échelons administratifs et en particulier la montée en puissance des régions. Mais ce phénomène traduit également les effets de la décentralisation ainsi que l'augmentation de la demande de la part des citoyens. Le désengagement de l'Etat dans un certain nombre de domaines et une réelle tension sur le plan social expliquent la croissance forte des dépenses en fonctionnement depuis 2002.

La spécificité de la dépense publique locale : Le panier du maire n'est pas celui de la ménagère

Devant la volonté du gouvernement de revenir sur l'indexation des concours, Philippe Laurent, Maire de Sceaux, Président de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France souligne la spécificité de la dépense publique locale et que l'indice des prix à la consommation n'est pas révélateur de l'évolution des prix subis par le budget. Aussi, depuis novembre 2005, un indice de prix des dépenses communales est actualisé chaque trimestre avec le concours de la Direction des Etudes de Dexia Crédit Local.

Sur la période 1999-2005, l'inflation supportée par les communes a été plus vive que celle mesurée par l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages, série hors tabac). Au premier semestre 2006, on note une accélération de l'augmentation des prix des consommations communales. En effet, l'évolution moyenne de 1999-2005 était de 2.2% tandis que lors du 2^{ème} trimestre 2006, l'évolution annuelle sur les 4 derniers trimestres en question était de 3.5%.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales, d'un montant de 130.3 milliard d'euros en 2006, enregistrent une progression de 5.7% identiques à celle de l'année précédente.

Les dépenses de personnel

L'évolution continue des dépenses de personnel est un phénomène bien connu dans les entreprises et dans les collectivités locales. Le Glissement Vieillesse Technique représente une augmentation mécanique de la masse salariale de 2 à 3% selon la situation de la collectivité et notamment de la pyramide des âges.

A cela s'ajoute une autre évolution celle de l'absentéisme. Celui-ci est en forte augmentation aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Nous avons, dans ce domaine, réalisé des efforts importants :

- en prévention : médecine préventive, aménagement des postes de travail, formation, etc.
- en contrôle des arrêts de travail. Cependant si la hausse constatée est inférieure à la moyenne nationale, ce phénomène reste une réalité.

Les achats de biens et de services

Les achats de biens et de service progressent de 5.1% en 2006 (contre 5.4% en 2005) pour atteindre 39.7 milliards d'euros. Ils contribuent à 28% à l'évolution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Ce rythme de progression tend à s'atténuer sous l'effet d'un ralentissement des recrutements de personnel et des moindres besoins en matériel qui en découlent, notamment bureautique et informatique. Par contre, il tend à s'accroître sous l'effet de la hausse des produits pétroliers. Propriétaires d'un patrimoine immobilier et d'un parc de véhicules importants, les collectivités locales représentent 10% de l'ensemble des consommations énergétiques finales.

Transferts versés et autres dépenses

Les "transferts versés et autres dépenses" s'élèvent à 42.3 milliards d'euros en 2006, et enregistrent une progression de 7.5% après +7.7% en 2005. Cette variation importante explique 42% de l'augmentation globale des dépenses de fonctionnement. Il s'agit notamment des aides sociales départementales, de la prestation de compensation du handicap.

Les intérêts de la dette : la fin d'une baisse continue

Les charges d'intérêt (4.5 milliards d'euros) devraient retrouver en 2006 un rythme d'évolution positif (+3.8%) après dix années de baisse quasi-ininterrompue. Ce changement de tendance est imputable à l'augmentation de l'encours de la dette des collectivités locales observé depuis 2003 et à la remontée des taux d'intérêt suite aux relèvements des taux directeurs décidés par la Banque Européenne.

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales

Les recettes de fonctionnement perçues par les collectivités locales progressent de 6.1% en 2006 pour atteindre un montant de 166.9 milliards d'euros.

Les recettes fiscales

Les bases d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties conservent le dynamisme observé ces dernières années en raison de la revalorisation forfaitaire des bases appliquée aux logements existant et de l'accroissement de la matière imposable lié à l'évolution du parc de logements. En 2006, les bases de taxe d'habitation progressent, comme en 2005 de 3.9% et celle de taxe foncière sur les propriétés bâties évoluent de +3.8% (après +3.7% en 2005).

Les bases de taxe foncière sur les propriétés non bâties diminuent de 16.8% en 2006 sous l'effet d'une exonération de 20% appliquée aux bases des terres agricoles qui représentent plus de 85% de l'ensemble des bases de cet impôt.

Après sept années de réformes (suppression de la part salaires et réduction de la fraction des recettes), les bases de taxe professionnelle affichent une évolution de +3.2% en 2006.

Le produit voté des impôts augmente de 5.8% en 2006 (après +6.4% en 2005). Les autres recettes fiscales augmentent de 10%.

Les dotations de fonctionnement

Les dotations de fonctionnement atteignent un montant de 42.9 milliards d'euros et augmentent de 2.6% et contribuent à 11% de l'augmentation de l'ensemble des recettes de fonctionnement.

Les autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à 26.7 milliards d'euros en 2006 et enregistrent une progression plus vive cette année (+7.4% contre +6% en 2005) du fait de l'intégration de ressources nouvelles.

Les dépenses d'investissement

Pour la quatrième année consécutive, l'investissement public local enregistre une progression particulièrement soutenue, +7.6% en 2006, dans un contexte de hausse des coûts. Cette évolution contribue à expliquer près d'un tiers de l'accroissement des dépenses totales hors dette de l'ensemble des collectivités locales.

L'importance des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre constitue un mouvement fort de ces dernières années. Plus de 85% de la population française appartient à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Plus de 65% de la population française appartient à un EPCI à Taxe Professionnelle Unique (TPU). Le nombre d'EPCI à TPU, de 1999 à 2006, a été multiplié par 10 (de 111 à 1161). Moins de 11% des communes ne font pas partie d'un EPCI à fiscalité propre. A long terme, on peut s'interroger sur les marges de manœuvres fiscales de ces structures. En effet, le plafonnement de la TP à 3.5% de la valeur ajoutée aboutit à bloquer près de la moitié des évolutions de la principale recette fiscale des EPCI.

IV - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2007

Avant d'examiner les orientations budgétaires pour 2007, il convient de rappeler les grandes masses du budget de l'année précédente. L'année 2007 est marquée budgétairement par le transfert de l'Ecole de Musique et de la Piscine à la Communauté d'Agglomération Sud de Seine.

Budget 2006 : rappel des grandes masses en dépenses

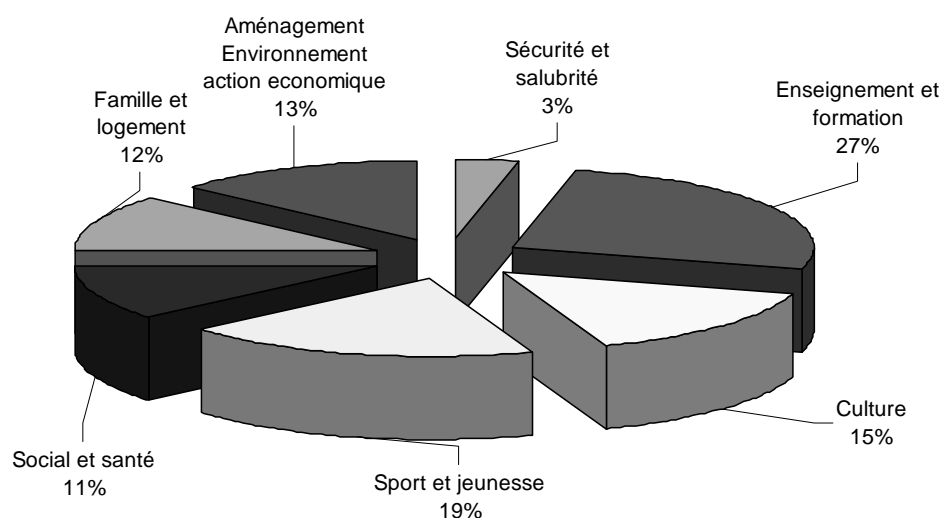
Le tableau suivant reprend les grandes masses (en million d'euros) du budget 2006 hors opérations d'ordre, résultat et reports :

Libellé	Dépenses de fonctionnement	Part relative	Dont personnel	Part relative	Dépenses d'investissement	Part relative
Sécurité et salubrité	0.93	3.40%	0.44	2.4%	0.09	0.90%
Enseignement et formation	7.05	25.62%	4.90	27.3%	2.49	25.20%
Culture	4.01	14.57%	2.40	13.4%	0.62	6.32%
Sport et jeunesse	5.20	18.91%	3.81	21.2%	1.58	16.00%
Social et santé	3.05	11.07%	1.91	10.6%	0.11	1.08%
Famille et logement	3.20	11.63%	2.67	14.9%	0.11	1.11%
Aménagement Environnement action économique	4.07	13.00%	1.82	8.8%	4.87	48.19%
Total	27.50	100.00%	17.94	100.0%	9.86	100.00%

Services généraux ventilés

Dépenses de fonctionnement

(services généraux ventilés)



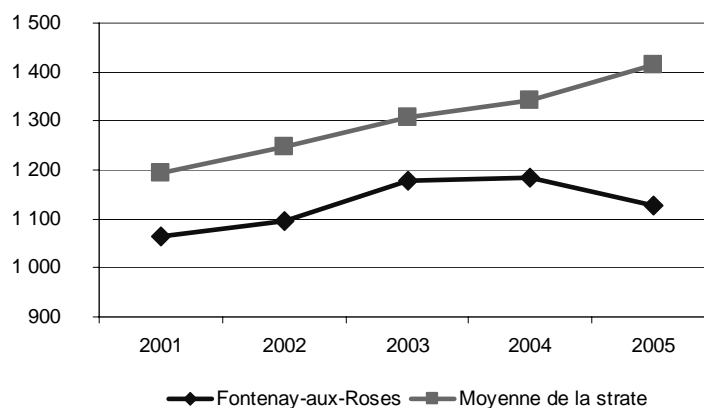
1) La section de fonctionnement

Les dépenses

Face aux demandes croissantes de la population en terme de services de proximité mais également à l'augmentation sensible de la précarité et du volume des publics en difficulté, la maîtrise des dépenses de gestion est un exercice particulièrement difficile.

Ce constat est à rapprocher de la stabilité des ressources provenant des dotations de l'Etat

Evolution comparée des dépenses de fonctionnement par habitant

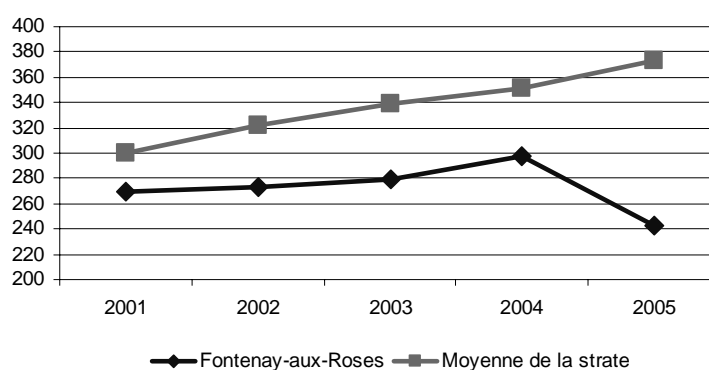


Le budget qui sera proposé au conseil municipal tendra à respecter les objectifs suivants :

- **Limiter l'augmentation de la masse salariale (chapitre 012) à moins de 4 % (à structure comparable) par rapport à 2006 en tenant compte de l'augmentation :**
 - du GVT
 - de certaines dépenses obligatoires (cotisation au Centre de gestion, cotisation CNRACL, évolutions de certains dispositifs liés au régime indemnitaire)
 - du montant des contrats d'assurances et plus particulièrement de la « couverture maladie et maternité » qui évolue, comme dans de nombreuses communes, à la hausse
 - de l'évolution des points d'indice et des décisions de l'Etat
 - Les frais engagés dans le cadre du nouveau dispositif du recensement de la population et seulement partiellement remboursés par l'Etat
- **Limiter, à périmètre comptable constant, l'augmentation des autres dépenses de gestion (chapitre 65).**
Rappelons que ce chapitre enregistre notamment les subventions aux associations, au CCAS, à la caisse des Ecoles, au Théâtre et au Cinéma, les participations au Service d'Incendie et de Secours, les indemnités de logement aux instituteurs, etc.
- **Utiliser les marges de manœuvre disponibles pour contenir l'augmentation des charges financières (chapitre 66).** Il s'agit essentiellement des dépenses liées aux intérêts (article 6611) versés dans l'année. Rappelons que la charge d'intérêt de l'exercice s'obtient par addition des intérêts courus non échus (ICNE). Dans ce domaine, l'optimisation de la dette par une gestion active ainsi que le recours à la ligne de trésorerie seront poursuivis et amplifiés.
- **Maîtriser les charges à caractère général.**

Il s'agit de dépenses diverses : matériel, alimentation, fluides, prestations de service...

Evolution des dépenses à caractère général



Source : Minefi Colloc

Les recettes

Les produits des services (chapitre 70) sont envisagés en augmentation sensible par rapport au BP 2006 soit plus de 3%. Ceci s'explique notamment par une rationalisation des accueils et à une augmentation de la fréquentation. L'objectif est de limiter l'évolution des tarifs au rythme de l'inflation.

Le produit de trois taxes et plus généralement le poste de recettes impôts et taxes (chapitre 73) est difficile à estimer sans disposer des notifications définitives des services fiscaux.

Pour les recettes des trois impôts ménages l'hypothèse retenue est une réévaluation des bases de 1,8%,

Le poste dotation et participations (chapitre 74) devrait connaître une augmentation sensible. Toutefois, la Ville ne sait pas, à ce jour, si elle sera éligible à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

2) La fiscalité

La maîtrise de la fiscalité est une véritable priorité pour la municipalité. Cependant, il convient de rappeler que la priorité reste donnée à l'offre de services de qualité pour répondre aux attentes de la population et ceci malgré un désengagement fort de l'Etat dans certains secteurs des transferts de compétences sans aucune compensation comme dans le secteur du logement (délégation du contingent préfectorale, recensement, passeport, CNI...).

En 2003, après 5 années de maintien ou de baisse de la fiscalité, la municipalité a procédé à l'augmentation des taux (taxe foncière et professionnelle) afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services rendus dans les différents domaines (augmentation du nombre de places offertes en crèche, développement de nouveaux services dans le domaines du périscolaire et de la culture, amélioration des installations sportives, appui social, etc.) à un moment où les dotations d'Etat augmentaient très faiblement et en tout cas moins que l'inflation. En 2004 et en 2005, les taux ont été maintenus. En 2006, les taux d'imposition des ménages ont connu une variation différenciée.

Les taux actuels sont donc les suivants

- Taxe d'habitation : 12,08%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,48 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 15,35 %

Rappelons les taux moyens nationaux :

	Taux Moyens Communaux	Taux plafonds
Taxe d'habitation	14.34	35.85
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18.36	45.90
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43.63	109.08

Source état 1259 MI 2006

Depuis 2005, la fiscalité communale ne comporte plus que trois taxes. En effet, la création de l'intercommunalité et la mise en place d'une taxe professionnelle unique limitent le rôle direct de la commune à :

- la Taxe foncière (payée par les propriétaires),
- la taxe d'habitation (payé par les occupants)
- et la taxe sur le foncier non bâti qui ne représente quasiment rien en volume pour une commune urbaine comme la notre.

L'autonomie fiscale des communes est donc réduite dès lors que la Taxe Professionnelle, ressource en particulier des EPCI, se trouve réduite par les mesures de plafonnement prévues dans la loi de finances 2006.

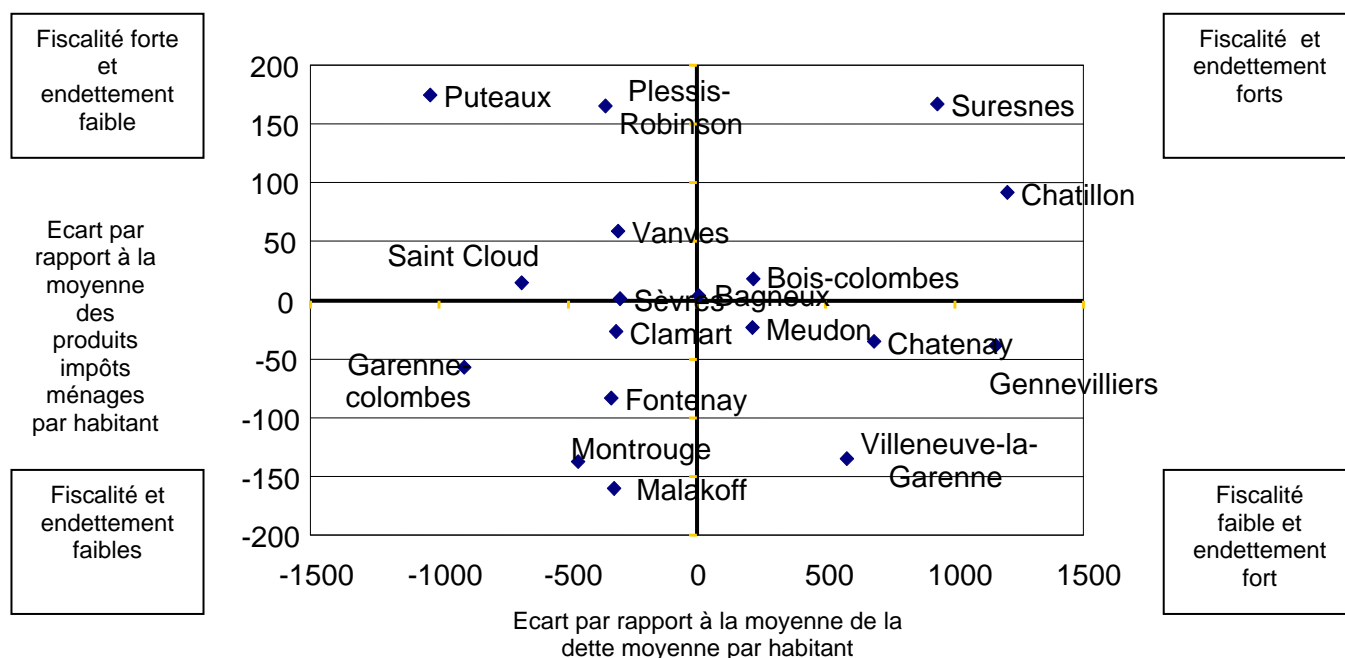
Il est proposé de ne pas augmenter les taux des impositions directes communales

FONTENAY-AUX-ROSES : fiscalité et endettement faible

Devant les contraintes financières externes, les collectivités possèdent désormais peu de leviers pour assurer le développement de leurs services. On peut citer les deux principaux : la fiscalité et l'endettement. Le recours à la dette constitue une ressource temporaire qu'il convient de rembourser à terme.

Fontenay-aux-Roses a un encours de dette inférieur de 333 euros à la moyenne et un produit des impôts ménages inférieur de 85 euros par habitant.

Fontenay-aux-Roses bénéficie donc d'un endettement faible et d'une fiscalité maîtrisée.



3) La section d'investissement

Dans la continuité d'une programmation pluriannuelle d'investissements ambitieuse, la municipalité prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre d'opérations afin d'augmenter la qualité, déjà importante, des services rendus à la population.

Poursuivre l'effort d'équipement

2006 : Une année historique

L'année 2006 représente une année historique au regard du volume financier mandaté. La Ville a investi en 2006 quasiment 3 fois plus qu'en 2005.

La continuité des programmes (inscrits en reports de crédits)

Le montant global des reports est de l'ordre de 6.5 M €. Ils concernent les opérations suivantes : Cuisine Centrale Offices de restauration, circulations douces, l'aménagement du Parc Sainte-Barbe, les travaux dans les écoles, les subventions pour surcharges foncières

Les principaux programmes.

Le budget d'investissement, en 2007, sera d'un peu moins de 8 M€ et met en œuvre les grandes orientations politiques de la ville. Les chiffres mentionnés ci-dessous sont des ordres de grandeur

- Requalification du centre ville : 650 000€
Marché aux comestibles, circulation et stationnement de la place Charles de Gaulle, Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
- Poursuite du plan de restructuration des offices et restaurants scolaires : 1 200 000€
- Soutien à la création de logements sociaux : 150 000€ pour subvention de la surcharge foncière
- Amélioration du cadre de vie : 2 500 000€
Requalification du gymnase de la roue, amélioration des espaces verts, voirie et éclairage public
- Travaux d'amélioration, de valorisation et de modernisation du patrimoine : 1 500 000€
Programme d'entretien du patrimoine des écoles, Château La Boissière, Crèche petit paradis, Travaux dans les gymnases, Travaux hôtel de ville, système d'information.

Assurer le meilleur financement à nos opérations

Ces différents investissements seront financés par :

- L'autofinancement et pour partie le produit des cessions pour un volume de 569 600 euros
- Les subventions obtenues par l'Etat, la région, le département et tous les autres partenaires qui permettront le financement partiel des opérations.
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée.
- L'augmentation du volume d'emprunt en préservant les équilibres à venir.

La ville de Fontenay aux Roses poursuivra sa politique de soutien aux associations fontenaisiennes tout en prenant soin d'adapter les subventions aux besoins et aux réserves de ces associations.

La politique des tarifs municipaux basée sur le taux d'effort sera poursuivie.

Le financement par subventions

La Ville de Fontenay-aux-Roses conduit une politique active de recherche de subvention. Ainsi, sur la période de 2001-2005, la Ville a dépensé 1 170 euros par habitant. Cette somme a été financée par subventions à hauteur de 28%. Il s'agit du troisième meilleur taux de financement par subventions des communes des Hauts-de-Seine de la même strate.

Le financement par l'emprunt

Par ailleurs, la politique de gestion active de la dette sera poursuivie. L'allongement de la durée des emprunts, pour « coller » à la réalité des investissements programmés, sera également un objectif.

Le taux moyen de la dette est, au 1.1.2006, de 3,87%.

L'encours, à la même date, se situe à 20,5 millions d'euros. Il convient de noter que 5 446 K€ d'emprunts non mobilisés sont inscrits en report.

Intervention de M. Soyer au nom du Groupe UMP

Le législateur, au début des années 1990, lorsqu'il a institué le débat d'orientations budgétaires est resté très flou sur son contenu, si bien que chaque ville y met ce qu'elle a envie d'y mettre. Il en résulte que c'est souvent un ersatz de présentation du budget qui sera proposé dans les quelques semaines qui suivent, et c'est ce qui se passe à Fontenay. On ne peut plus parler de débat car à ce moment, le budget est déjà bouclé, juste en attente des dernières informations fiscales que l'Etat a toujours autant de mal à transmettre aux communes dans des délais raisonnables.

Le document de cette année n'est pas très original. En terme bureautique, on dirait qu'il est la « copie collée » du document 2006, juste avec l'adaptation des chiffres 2007 par rapport à 2006, quand il y a des chiffres. On nous reparle du contexte économique général, de la situation financière des collectivités locales et de la loi des finances 2007.

J'ai noté que les attaques contre le gouvernement étaient moins virulentes cette année, peut-être parce que « le poste dotations et participations devrait connaître une augmentation sensible »

Pour le « bouclier fiscal » et le « plafonnement de la taxe professionnelle », le texte est identique à la virgule près à celui de 2006. Etait-il nécessaire de le remettre ? On aurait pu y ajouter que le montant qui sera redemandé aux collectivités territoriales dans le cadre du bouclier fiscal représente 40 millions d'euros, soit 1/1000 de la dotation de fonctionnement de l'Etat

Sur les 27 pages du document, seules 3 sont affectées au budget 2007 avec pour une part importante 4 tableaux montrant des évolutions diverses (dépenses de fonctionnement, frais de personnel, charges financières, etc..) pour les années 2001-2005. Qu'est ce qu'on y apprend ?

En dépenses de fonctionnement :

-limiter l'augmentation de la masse salariale à moins de 4%. Même chiffre, même explication qu'en 2006. Rien sur l'évolution du personnel

-limiter à périmètre constant, l'augmentation des autres dépenses de gestion (Chap. 65). Même texte qu'en 2006 sans explication.

-Utiliser les marges de manœuvres disponibles pour contenir l'augmentation des charges (Chap. 66), même texte qu'en 2006

-Maîtriser les charges à caractère général

En recettes et fiscalité : enfin une information « les taux des impositions directes communales » seront inchangées.

En investissement :

On revient à l'année 2006 et M. Lafon ne fait pas dans la modestie. Au cas où vous n'auriez pas bien lu, je le cite : « 2006 : année historique. L'année 2006 représente une année historique au regard du volume financier mandaté. La ville a investi en 2006 quasiment 3 fois plus qu'en 2005 ». C'est la deuxième information de ce document mais elle concerne le passé. La ville a mandaté 10 millions d'euros en 2006. Plutôt que de faire « cocorico », il faudrait replacer ce chiffre dans son contexte : en 2005, la ville avait mandaté seulement 3,1 millions d'euros, sa plus mauvaise performance depuis 1999, et pour 2006, il y avait 16,8 millions d'euros de dépenses d'investissement inscrites. La ville en a mandaté un peu moins de 60%.

Pour le reste des dépenses d'investissement, aucune indication précise contrairement à 2006 où chacun des principaux programmes avait été listé avec leur coût. J'ai entendu que vous annonciez 8 millions d'euros pour 2007, en le comparant à 10 millions d'euros en 2006, mais : vous comparez Budget/CA.

Vous avez compris que nous sommes restés sur notre faim avec ce débat d'orientations budgétaires et nous regrettons de ne pas avoir eu un débat d'orientations sur le sujet important qui concerne tous les Fontenaisiens : la dynamisation du centre ville. Nous avons bien compris, M. le Maire, depuis trois ans que le sujet est d'actualité, que vous cherchez à en débattre le moins possible en conseil municipal. Mais quand même, nous entendons dire que vous souhaitez un marché reconstruit à la place de l'ancien pour 2010. Si c'est bien votre planning, il serait temps d'en discuter les coûts, le financement, ... Faire cet investissement en moins de 3 ans nous paraît peu réaliste compte tenu des délais qui vous ont été nécessaires pour faire la médiathèque et la cuisine centrale.

En conclusion : nous regrettons la pauvreté de ce débat qui se résume à deux informations que nous aurions eu dans 6 semaines, une concernant 2007 : les taux restant inchangés ; l'autre concernant 2006 et les dépenses d'équipement. Etait-il utile de faire un conseil municipal spécial uniquement pour cela ?

Intervention de M. Dumas au nom du Groupe « Les Verts et apparentés »

Nous partageons l'analyse de l'état de l'économie mondiale et nationale et celle du rapport entre l'état et les finances locales telles que présentées dans le rapport écrit et dans l'exposé oral de Dominique Lafon. La situation financière de la commune est bonne, sans aucun doute parce que la gestion de nos finances est bonne. Ses principes généraux sont exposés très clairement dans le texte du rapport, ils s'imposent et devraient recevoir l'assentiment de tous. En tout cas, la bonne santé de nos finances montre bien qu'ils ont été appliqués.

Au chapitre des économies à réaliser, nous souhaitons souligner les économies d'énergie. Sur le budget 2007 il est prévu de réaliser au moins 5% de dépense en moins sur ce poste. Peut-être d'ailleurs pourrions-nous faire plus. Ce sujet est important, non seulement à cause de ses incidences financières mais aussi pour ses incidences environnementales. Toute production, transformation, consommation d'énergie a des incidences négatives sur l'environnement, quelle que soit la forme d'énergie choisie, « douce » ou non. Seules les économies d'énergie sont neutres et permettent donc de diminuer l'impact environnemental de la consommation énergétique. De plus, leur nécessité fait l'unanimité tant au niveau technique que politique.

En ce qui concerne les investissements de 2007, ils s'inscrivent dans la continuité de la politique municipale de la majorité et sont conformes à notre programme de mandature. Avec les autres groupes de la majorité nous les défendrons donc. Sur le financement de ces investissements, nous tenons, nous aussi, à souligner que l'effort entrepris pour obtenir des subventions a été efficace comme le montre le graphique de la page 26. Élus et services étant toujours motivés en ce sens, il n'y a pas de raison que cet effort se relâche ou soit moins efficace.

Soulignons aussi que la CA Sud de Seine a eu un effet bénéfique sur nos finances en investissement notamment (mais pas seulement) par les fonds de concours. Elle en aura aussi un en fonctionnement puisque, par exemple, c'est elle qui devra assumer le GVT des personnels transférés.

L'environnement pourrait apparaître comme le grand oublié du rapport de présentation. Cela tient d'abord au fait que les gros postes budgétaires qui lui sont liés ont été transférés (déchets, assainissement, eau...) Il reste bien des aspects qui sont traités au niveau communal, mais ce sont souvent des questions transversales qui n'ont pas forcément des imputations budgétaires spécifiques. J'ai déjà parlé des économies d'énergie, citons maintenant la manière de traiter les espaces verts avec peu ou pas de désherbants, engrais ou pesticides de synthèse, la recherche de la diversité horticole et la plantation de vivaces, la gestion différenciée. Citons également la mise en place de circulations « douces » et les efforts pour offrir une alternative au moins partielle à la voiture en ville, citons encore la démarche HQE dans les constructions nouvelles. Insistons sur ce point. Le marché devra être un exemple de cette démarche HQE. Quant à l'OPAH, elle devra intégrer des préconisations environnementales sur les matériaux utilisés et la conduite des chantiers. Il est difficile de donner une lisibilité budgétaire à ces actions. Elles sont tantôt facteur de surcoûts tantôt facteur d'économies. Cette absence de lisibilité ne doit pas conduire à sous estimer leur importance ou à les négliger. Les quelques exemples que je viens de prendre montrent bien en tout cas, que le souci de l'environnement est présent aujourd'hui comme hier et demeure une priorité communale.

Intervention de M. Faye au nom du Groupe Associatif

En préliminaire, nous rappelons, comme les années précédentes, notre accord avec l'analyse du premier adjoint chargé des finances concernant les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales et en particulier vers les communes.

Nous continuons à dénoncer ces transferts qui ne font qu'accroître les inégalités, les impôts d'Etat étant, du fait de leur progressivité, plus justes que les impôts locaux.

Par contre, nous sommes en désaccord sur plusieurs points du rapport de présentation introduisant ce débat d'orientations budgétaires.

1 – Ce rapport de présentation est beaucoup moins fourni que celui de l'an dernier :

- quasiment aucun détail chiffré sur les projets d'investissement
- certaines données sont erronées, par exemple la dette par habitant n'est pas de 717€ mais de 860€ (soit 20% d'erreur)

- aucune donnée sur 2006
- courbes d'évolution de la fiscalité locale commençant en 1997 et non en 1996 année où les impôts communaux avaient augmenté de plus de 10%.

2 – La majorité se glorifie d'un niveau historique de l'investissement (cela après plusieurs années de sous-investissement...). Encore faut-il que les investissements soient réalisés à bon escient. Prenons par exemple la cuisine centrale : estimée à moins de 2 millions d'euros, elle a coûté pratiquement 4 millions d'euros. Est-ce vraiment le rôle premier d'une municipalité de faire la cuisine sachant que l'achat de la nourriture est déjà concédé à une société privée ? De plus, il nous semble que pour les écoles, la priorité absolue est d'aider à la réussite scolaire ce qui est loin d'être le cas à Fontenay quant on sait que plus du tiers des élèves n'a même pas la moyenne aux tests d'entrée en 6^{ème} !

3 – La majorité souhaite engager de nouveaux travaux comme la rénovation du marché. Il serait souhaitable que ces travaux fassent au moins l'objet d'une délibération du Conseil municipal : par exemple, le maintien du marché en son lieu actuel a été décidé sans vote !

4 – Si cette année la majorité prévoit de ne pas augmenter les taux des impôts locaux (ce qui était prévisible quand on sait que c'est une année pré-électorale) par contre, il est prévu d'augmenter sensiblement la dette de la ville qui est déjà importante : elle dépasse le montant de 2 années d'impôts locaux (habitation et foncier). Cela d'ailleurs, entraînera cette majorité, si elle est réélue, à augmenter les taux d'impôts locaux car les charges de remboursement de la dette deviendront trop lourdes (c'est ce qu'elle a déjà fait en 1996 après sa réélection de 1995).

5 – Un dernier point : l'intercommunalité ne fait pas baisser les impôts, malgré les promesses faites ! Il est d'ailleurs probable, qu'une fois l'aide de l'Etat supprimée, dans 2 ans, cette intercommunalité créera des impôts intercommunaux, rien que pour payer ses frais de fonctionnement. Les élus Associatifs s'élèvent à nouveau sur cette création d'intercommunalité, au périmètre non pertinent et qui n'apporte rien aux habitants de Fontenay. Lors du vote du budget, les élus Associatifs seront très attentifs, à l'efficacité des dépenses, à la sincérité des prévisions de dépenses, à la maîtrise de la dette et s'opposeront à toute hausse des impôts supérieure à celle de l'inflation.

Intervention de Mme Lours au nom du Groupe « Ensemble pour Fontenay »

La croissance française est demeurée insuffisante au cours des cinq dernières années, et l'emploi s'est accru à un rythme inférieur à celui de la moyenne européenne. L'instabilité et l'insécurité du travail constituent le premier facteur d'inégalité. Les jeunes sortant du système scolaire sans qualification, les femmes et les familles monoparentales constituent la population la plus exposée au risque d'exclusion sociale. Aujourd'hui, la précarisation progresse en permanence et les citoyens en difficulté se tournent en priorité vers les services sociaux des communes.

Au lieu de mettre en œuvre une réforme des fiscalités locales et ouvrir un dialogue avec les associations d'élus, le gouvernement propose, comme en 2006, d'une part une indexation des contributions sur l'inflation et d'autre part sur la croissance du PIB. Il nous reproche surtout de trop dépenser. Pour nous élus, l'Etat et les collectivités doivent créer un véritable partenariat. Ce dernier reposerait sur une concertation des deux parties afin de trouver un équilibre entre l'évolution des recettes et des charges des collectivités territoriales permettant à ces dernières de mieux répondre aux attentes de leurs administrés et de pérenniser les actions nécessaires entreprises. Les nouvelles mesures étatiques, telles le bouclier fiscal ou le plafonnement de la taxe professionnelle (mis en place cette année) sont autant de freins au développement des collectivités territoriales. L'Etat a incité la formation de structures intercommunales pour lesquelles la taxe professionnelle constitue l'essentiel de leurs ressources. Les communautés d'agglomération se trouvent affaiblies par cette mesure du plafonnement et peuvent plus difficilement financer les compétences transférées.

Les nouvelles mesures, transfert toujours plus grand de compétences étatiques vers les collectivités territoriales ainsi qu'absence de compensations financières, sont autant de facteurs empêchant la bonne marche des collectivités territoriales et pesant sur l'équilibre budgétaire notamment pour les communes.

On peut-être satisfait de la rigueur de la gestion qui permet de fournir le même service à taux de fiscalité constante, il faut saluer ici les efforts considérables du personnel communal même si on peut regretter le sous-effectif de certains services...surtout si on le compare avec d'autres communes...

Nous élus oeuvrons chaque jour pour une amélioration des conditions de vie de nos concitoyens dans les domaines comme :

- la lutte contre les violences, par l'aménagement d'espaces communs dans les quartiers, par le soutien aux associations grâce à l'aide de nombreux bénévoles, par l'amélioration des installations sportives pour tous,

- l'éducation grâce aux développements de nouveaux services dans le domaine du périscolaire et de la culture, par la construction de la cuisine centrale et par les travaux dans les offices et dans les crèches avec en priorité l'amélioration de l'acoustique dans les locaux et la création de selfs dans les écoles élémentaires,
- la pauvreté, par la halte solidarité en lien avec le CCAS, par la réhabilitation de la future « Maison relais » et par le soutien à la création de logements sociaux qui sont des solutions pour permettre à plus de personnes de continuer à vivre dans notre ville,

Ou encore

- l'environnement, par l'aménagement du parc Sainte Barbe, la mise en place de circulations douces et la mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat.

Nous approuvons les orientations définies dans le rapport de présentation, qui tendent à développer toujours plus l'amélioration des services rendus à la population. C'est la continuité du plan d'investissement s'inscrivant dans notre programme ainsi que le maintien d'un service public de qualité. Nous sommes des citoyens élus et ces orientations s'inscrivent avant tout dans un choix politique pour le bien-être général de nos concitoyens. Voici notre revendication première et dans la continuité de notre programme «Une ville pour tous ».

Intervention de M. Wehbi au nom du Groupe UDF

Les élus du groupe UDF reconnaissent volontiers la gravité de la situation financière du pays ainsi que l'impact de l'économie nationale et des décisions économiques des gouvernements successifs, de droite comme de gauche, sur les finances communales. Depuis des années, l'UDF tire la sonnette d'alarme pour expliquer la gravité de la dérive financière du pays et pour demander une politique courageuse de redressement. Cette année, l'UDF a considéré le budget de l'Etat 2007 non sincère dans sa présentation, injuste socialement par certains points et reflétant un manque de courage et de vision à moyen terme ; le groupe UDF à l'Assemblée Nationale n'a donc pas voté ce budget pour cinq raisons principales :

1 - Hausse des dépenses publiques reste excessive. En effet, cette hausse est, au moins, deux fois plus importante que ne prétend le gouvernement. Parmi les mécanismes de dissimulation de la dépense : les prélèvements sur recettes, les remboursements et dégrèvements sur les impôts locaux, les débudgétisations, les fonds de concours, les dépenses fiscales et les sous compensations à la sécurité sociale et aux collectivités territoriales.

2 - La prétendue baisse des impôts n'est en fait qu'une moindre hausse. La promesse présidentielle de baisser d'un tiers l'impôt sur le revenu n'a été tenue qu'à moitié. En 5 ans, les prélèvements obligatoires ont augmenté de presque un point de richesse nationale, contrairement aux engagements pris en 2002 devant les électeurs.

3 - Certaines mesures fiscales sont socialement injustes : le « bouclier fiscal » va permettre de distribuer les 2/3 de son coût à 4 % des assujettis sur l'ISF, soit 300 millions d'euros à 14000 personnes parmi les plus fortunées ; quant à la réforme du barème de l'impôt sur le revenu, elle profitera pour un tiers de son coût à 1% des foyers fiscaux.

4 - Concernant les finances locales, les gouvernements persévèrent dans leurs errements : moins d'autonomie fiscale, absence d'une réelle réforme, maintien des mécanismes incitatifs à la dépense locale pénalisant les municipalités rigoureuses, plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée, etc.

5 - Enfin les déficits publics se réduisent trop lentement pour contenir l'aggravation de la dette publique, et l'équilibre ne serait atteint, à cette allure, qu'en 2025 ou 2030 ! Dans ce contexte, le débat de la présidentielle et des législatives est très inquiétant. Le coût brut du programme socialiste est annoncé selon les jours et les lieux entre 35 et 50 milliards ; l'UMP estime le sien dans la même fourchette variable selon les mêmes circonstances. Pour financer l'un ou l'autre de ces programmes, il faudrait quasiment doubler la CSG. Voilà ce que les promoteurs de la bipolarisation politique nous proposent ! Cette alternance droite-gauche est manifestement sans avenir. Pour l'UDF, seul l'achèvement des quatre grandes réformes – des retraites, de l'assurance maladie, de l'État et des collectivités territoriales – permettra de redresser durablement nos finances publiques. Tous les gouvernements, de droite comme de gauche, depuis vingt cinq ans sont responsables de cette situation ; ils ont, hélas, tous cédé aux sirènes électoralistes et à la démagogie politicienne. Ainsi, comme vous savez, le principe d'autonomie et de libre administration des collectivités locales est sérieusement ébranlé et nous le déplorons profondément. Dans ce contexte et en tant qu'élus locaux, nous nous attachons fidèlement et en permanence à cette liberté d'action de l'UDF, pour défendre les objectifs d'intérêt local. Alors, c'est bien ici et à notre niveau, au niveau de toutes les communes de France, qu'il faut commencer par agir pour changer la politique du pays et le personnel politique aussi.

Concernant les finances de notre commune, il faut bien admettre qu'ils se présentent, heureusement, en bien meilleure position que les finances nationales. Notons que l'augmentation de l'enveloppe globale des dotations de l'Etat permet de favoriser les nouvelles structures de coopération intercommunale. A ce propos, nous saluons, à

titre d'exemple, l'apport substantiel de plus de 160 000 euros accordé par la communauté d'agglomération Sud de Seine pour la cuisine centrale de Fontenay. (Soit un peu moins de 2 points d'impôts).
La situation financière de notre commune, comparé aux villes voisines ou aux villes de la même strate (pages 18 à 23 du rapport de présentation) est saine et rassurante.

Analysons le chapitre du « **fonctionnement** » : pour la deuxième année consécutive, il apparaît une maîtrise globale de l'évolution de ce chapitre à Fontenay par rapport à celle de la moyenne des villes de la même strate ; c'est le cas des dépenses de fonctionnement par habitant, des frais de personnel par habitant, des charges financières par habitant et des charges à caractère général.

Il est vrai que la moyenne de l'évolution des dépenses de gestion des collectivités a progressé de plus de 50% depuis 1994 ; mais il s'agit précisément d'une moyenne et les villes riches peuvent se permettre de dépenser plus en fonctionnement dès lors où leurs recettes sont aussi en progression équivalente.

Il est vrai que la hausse du panier du maire, notion de plus en plus répandue au niveau de l'association des maires de France, présente une base plus transparente et plus juste pour évaluer les besoins de recette et notamment la hausse des dotations de l'Etat. Mais il est plus rigoureux aussi de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement au même taux.

Au total, nous remarquons avec satisfaction que maintenant, pour gérer ses dépenses de fonctionnement, notre commune prend en considération aussi l'évolution de ces recettes.

Sur ce chapitre, alors que pendant plus de dix ans nous tirions la sonnette d'alarme sur les dérives passées des dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons que nous réjouir de cette inversion favorable tant réclamée et attendue et nous ne pouvons aujourd'hui que l'approuver en toute objectivité.

Néanmoins, nous devons rester astreints à cette même rigueur, eu égard à l'interdépendance entre les finances publiques, au moins pour ne pas aggraver l'impact futur de la situation nationale désastreuse.

Dans le domaine de l'« **investissement** », après des années de baisse continue grave, il est indéniable que la hausse de ce chapitre reprend une progression normale bien que nous ne partageons pas tout à fait l'équilibre interne. Mais nous regrettons, encore une fois, les retards et les reports dans les programmes.

Après l'achèvement de la cuisine centrale, qui nous paraît plus esthétique et plus fonctionnelle que la médiathèque, le programme de rénovation des réfectoires dans les écoles étalé sur 5 ans nous paraît trop long et non expliqué. En effet, depuis des années vous nous expliquez le retard de réalisation des investissements par un manque de personnel pour encadrer les travaux sans présenter ou décider une quelconque ambition dans ce sens. Hier, aujourd'hui et demain, les mêmes causes vont engendrer les mêmes conséquences en absence de remède, si tel est le remède. Fontenay avait pris un grand retard dans les investissements au cours des huit à dix premières années de votre gestion municipale ; le centre ville en est un exemple criant.

Le centre ville, M. le Maire, mérite une décision globale d'aménagement avant de commencer par construire des parties de son puzzle, sans avoir en toute transparence et en toute démocratie présenter et adopter un tel projet de dimension pluriannuelle.

Il est maintenant plus qu'urgent d'agir pour dynamiser l'économie et la vie locale.

Dans le domaine de **la fiscalité** et de **l'endettement** : la taxe professionnelle et celle des ordures ménagères relevant dorénavant du ressort de l'intercommunalité, restent les impôts fonciers et d'habitation pour lesquelles on enregistre simplement et automatiquement l'augmentation de 1,8% correspondante à la réévaluation des bases de ces impôts. Vous proposez de ne pas augmenter les taux des impositions directes communales. Toute hausse, en dehors de tout investissement supplémentaire, ne nous paraissant pas justifiée, votre proposition de maintien du taux au même niveau que 2006 nous semble cohérente et nous l'approuvons.

Quant à la dette, elle reste à un niveau faible avec une capacité d'endettement relativement élevée.

D'ailleurs, nous relevons avec satisfaction, comme le montre le tableau de la page 23 que Fontenay, ville pauvre dans les Hauts de Seine, se présente comme une ville saine sur le plan financier avec fiscalité et endettement faibles par rapport à son entourage.

En conclusion, nous relevons une **maîtrise** des dépenses de **fonctionnement**, une **pause** de la pression **fiscale** sur les habitants et une **bonne capacité d'autofinancement** et **d'endettement**.

Alors, M. le Maire, il ne vous manque qu'un peu plus de volonté pour accélérer l'investissement tant attendu dans les écoles et au centre ville.

Sans revenir sur la polémique concernant l'ordre des travaux de la cuisine centrale ou des réfectoires dans les écoles, aujourd'hui la cuisine est fonctionnelle et c'est bien ; nous vous proposons alors d'accélérer les travaux des réfectoires qui sont urgents et indispensables et de les réaliser en 2 ou 3 ans maximum.

Vous savez, M. le Maire, l'UDF a voté contre le budget de l'état par conviction, courage et indépendance sans pour autant rallier la gauche ni renier ses valeurs.

Avec la même logique, nous serons prêts à prendre nos responsabilités, au-delà des clivages politiques, et à voter l'ensemble des chapitres du budget ainsi avec les incidences d'équilibre budgétaire nécessaires (fiscalité et ou emprunt) au cas où vous accepteriez notre demande d'accélérer les travaux de rénovation des réfectoires dans les écoles. Nous le ferons aussi par conviction, courage et indépendance sans pour autant rallier la gauche ni renier nos valeurs.

Intervention de M. Mergy au nom du Groupe Socialiste

L'élaboration et le vote du budget constituent des moments privilégiés pour présenter à nos concitoyens nos priorités politiques. Le débat d'aujourd'hui aurait dû permettre d'éclairer les Fontenaisiennes et les Fontenaisiens sur le contexte économique et financier général dans lequel nous construisons ce budget. Il a malheureusement trop souvent dérapé dans la critique politicienne de l'action de la municipalité même si le groupe UDF a fait preuve de plus d'objectivité.

En tant qu'élus de la majorité, nous avons un devoir de transparence et de pédagogie vis-à-vis de nos concitoyens. Les élus de l'opposition doivent quant à eux s'appliquer un devoir de vérité. S'opposer, en effet, cela ne consiste pas à tordre les chiffres ni à travestir la réalité.

Ce projet de budget devra être élaboré en tenant compte de 3 contraintes, et de la montée en puissance de notre programme d'investissement

1 - Une conjoncture économique qui reste peu dynamique malgré les effets de manche du Ministre de l'économie et des finances. Dans le meilleur des cas, la croissance économique atteindra 2% en 2007. Le gouvernement n'a pas su donner à nos entreprises la capacité de tirer parti de la montée en puissance des économies émergentes, il n'a pas su non plus accroître le pouvoir d'achat des Français. Or, à chaque fois que la situation de nos concitoyens se dégrade, ils se tournent en priorité vers le service public communal pour être accompagnés face aux difficultés de l'existence.

2 - Une soit disante démarche partenariale entre l'Etat et les collectivités locales.

La mise en place en 2006 de la conférence nationale des finances publiques était une bonne idée. Mais, dans notre esprit, elle devait favoriser un dialogue fructueux Etat/collectivités locales afin de s'inscrire dans une approche pluriannuelle des finances publiques. En effet, je considère que les collectivités locales doivent elles aussi participer de la politique de maîtrise des finances publiques. Mais arrêtons de nous voiler la face : c'est l'Etat qui depuis 2002 a laissé la dette publique exploser et les déficits publics s'accumuler. Il est donc plus que temps que l'Etat prenne ses responsabilités, et donne aux collectivités locales des perspectives pluriannuelles pour leur permettre de financer leurs projets. En France, l'Etat investit de moins en moins si ce n'est dans le secteur de la défense nationale, effort qu'il me paraît d'ailleurs important de maintenir. L'investissement public est donc essentiellement porté par les collectivités locales. Elles ont donc besoin d'une réelle visibilité avant de se lancer dans des programmes pluriannuels. Malgré l'habileté rhétorique du Ministre délégué au Budget, pour tenter de faire porter aux collectivités locales la responsabilité de la dégradation des finances publiques, la vérité c'est que l'Etat s'est contenté d'améliorer en apparence ses comptes en transférant de nouvelles charges aux collectivités locales sans les compenser.

3 - Des réformes fiscales qui pénalisent les collectivités locales

L'Etat a mis en place un plafonnement des impôts à 60% des revenus du contribuable. Cette mesure qui occulte complètement le caractère citoyen de l'impôt est non seulement injuste mais également inefficace puisqu'elle n'a pas empêché le grand ami de N. SARKOZY, Johnny HALLIDAY de devenir résident fiscal en Suisse. Grâce à l'action conjointe de tous les élus locaux gauche et droite confondus, l'Etat a accepté que la création de ce bouclier fiscal ne pénalise pas excessivement les collectivités locales. En revanche, le plafonnement de la TP à 3,5% de la taxe professionnelle va diminuer les ressources de notre intercommunalité. La TP est incontestablement un mauvais impôt de même que l'ensemble de la fiscalité locale qui ne tient pas compte de la capacité contributive des citoyens. Il faut la réformer en profondeur et ne pas se contenter de mettre des rustines dont le coût est à la charge des collectivités locales

Dans ce contexte général, quelles sont nos priorités ?

1 - Poursuivre notre politique de maîtrise de l'évolution des dépenses en maintenant un haut niveau de qualité du service public.

Alors que nos frais de personnel par habitant sont déjà inférieurs à ceux des communes de taille équivalente, nous allons poursuivre la maîtrise de l'évolution de la masse salariale à moins de 4%. Cette maîtrise n'est pas une fin en soi car contrairement à la droite qui ne souhaite remplacer qu'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, je considère que la qualité du service public que nous rendons aux Fontenaisiens repose essentiellement sur l'efficacité et la mobilisation du personnel municipal. Il n'en demeure pas moins que la bonne gestion des deniers publics à laquelle nous sommes fermement attachés nous oblige à être très rigoureux sur ce point.

2 - Mobiliser l'ensemble de nos ressources

Nous devons faire face depuis 2002 à la politique de désengagement de l'Etat et de transfert de compétences non compensées (logement, recensement) ;

Nous devons également faire face à la demande croissante de services de proximité, de la part de nos concitoyens.

Pour y répondre, nous prévoyons une augmentation sensible du produit des services, non pas par le biais d'une hausse des tarifs supérieure à l'inflation, mais par une rationalisation des accueils, un suivi en temps réels des taux de fréquentation de manière à pouvoir réajuster notre offre.

Cela passe aussi par une politique active de recherche de subvention. Ainsi, 28% des dépenses de la ville entre 2001 et 2005 ont été financées par subvention, soit un ratio particulièrement élevé par rapport aux communes de la même strate. Cet effort est maintenu en 2007, et je m'en réjouis.

Nous avons fait le choix de ne pas proposer de hausse de la fiscalité directe. Les taux de la TH, TFB et TFNB sont pourtant inférieurs à Fontenay à ceux de la plupart des villes de notre département. Cette volonté de maîtrise de la fiscalité est au cœur de notre politique depuis 2001. Je rappelle que nous les avons maintenus voire diminués à chaque fois qu'il nous est apparu possible de faire bénéficier les Fontenaisiens des fruits de nos efforts. Nous les avons augmentés lorsque nous devions compenser une accentuation de la politique de désengagement de l'Etat.

3 - Un programme d'investissement volontariste

Je me réjouis tout d'abord de notre capacité retrouvée en 2006 à piloter un programme d'investissement ambitieux, et je tiens à féliciter la DSTM et notamment son directeur M. PAYA. L'année 2007 va voir cet effort amplifié, ce qui nous permettra de rendre notre ville encore plus apte à répondre aux attentes de nos concitoyens.

4 - Une gestion active de la dette

La politique de gestion active de la dette s'est poursuivie en 2006 et a permis en dépit de plusieurs relèvements de taux de la BCE de maintenir le taux moyen de cette dette à un niveau très compétitif 3,87%, soit un niveau très proche de celui auquel l'Agence France Trésor refinance la dette de l'Etat.

Face aux perspectives de poursuite de la politique de relèvement des taux par la BCE et face à la hausse de notre programme d'emprunt, nous devons rester vigilants sur la gestion de notre dette car désormais il n'est plus tellement possible d'allonger la durée d'amortissement de nos emprunts, celle-ci étant proche de la durée de vie des investissements qu'ils contribuent à financer.

En conclusion : Le groupe socialiste tient à féliciter le Maire, D. Lafon, et l'ensemble des services municipaux pour la qualité des orientations budgétaires qui nous ont été présentées. Elles permettent de prendre en compte les besoins et les attentes de nos concitoyens tout en confortant la situation financière de notre commune.

En 2007, nous devons encore faire preuve de notre capacité à préserver la qualité de vie de notre ville afin que celle-ci reste toujours une ville où il fait bon vivre. Ces orientations budgétaires nous en donnent les moyens.

Intervention de M. Zanolin au nom du Groupe Communiste et apparentés

Ce débat sur les choix et orientations qui vont présider à l'élaboration du budget 2007 ne peut évidemment faire abstraction du contexte socio-économique général de notre pays. La question des moyens financiers dont disposent les collectivités pour répondre aux attentes et besoins des populations est déterminante. Aujourd'hui nombre de maires et d'élus partagent l'analyse d'une dégradation de la situation financière des collectivités locales et la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale, même si tous n'appellent pas à la mise en place de solutions identiques.

En effet, la courbe déclinante des financements de l'Etat percute celle, en hausse, des besoins à satisfaire. La baisse en valeur des dotations de l'Etat, l'effet indirect du cumul des transferts de charges vers les départements et les régions sans contrepartie financière suffisante, le « bouclier fiscal », le plafonnement de la taxe professionnelle, d'ailleurs sans résultat sur la création d'emploi, but pourtant affiché, sont autant d'éléments qui entravent les projets et actions des villes.

Cette question des finances locales n'est donc pas mineure. L'étranglement des finances locales conduit à celui des services publics. Des services publics par ailleurs bien mis à mal par le gouvernement et par la droite que ce soit au niveau national mais également au niveau de notre département ! Oui, l'enjeu c'est l'existence et la pérennité de nos services publics, condition indispensable à un égal accès pour tous aux prestations que chacun peut attendre aujourd'hui, c'est la capacité des communes à décider de leur politique et de disposer des moyens nécessaires pour répondre aux besoins de la population de plus en plus grands au regard des difficultés sociales.

C'est donc une réforme en profondeur de la fiscalité locale qui est nécessaire. Pour certains, la solution se trouve dans la réduction de dépenses pourtant nécessaires à la réponse aux besoins des populations. Pour d'autres, dont nous sommes, il faut se doter de ressources et de recettes nouvelles en fonctionnement comme en investissement. En plus des règles actuelles, les élus communistes et apparentés proposent de mettre à contribution les énormes actifs financiers des entreprises de l'ordre de 5000 milliards d'euros qui échappent à toute contribution publique. En les faisant contribuer à un taux faible de 0,5%, cela rapporterait plus de 20 milliards d'euros qui pourraient être répartis par une péréquation nationale solidaire. Ce serait socialement juste, efficace pour le développement des services publics, ce serait utile pour le développement de l'économie et de l'emploi. Cette mesure permettrait également de diminuer l'impôt local alors qu'aujourd'hui, et cela est reconnu par tous, la

diminution des services de l'Etat, la diminution des impôts sur le revenu, pour les plus nantis seulement, se traduisent par plus d'imposition locale dans les collectivités territoriales.

En attendant, nous savons que le respect des orientations présentées dans le D.O.B., continuité et amélioration de l'action municipale, dépenses et endettement contenus, supposent une forte rigueur de gestion, de grands efforts des personnels. Cela entraîne aussi une limitation ou un étalement souvent préjudiciable des investissements nécessaires pour le développement et l'entretien du patrimoine et sa modernisation notamment en vue des indispensables économies d'énergies.

M. Lafon remercie l'ensemble des intervenants. Cependant, il regrette que certaines de ces interventions ne fassent aucune proposition. En particulier, il constate que le groupe UMP fait essentiellement des remarques de formes et ne propose aucun projet alternatif. S'agissant de l'intervention de M. Wehbi, il précise que si Fontenay aux Roses présente aujourd'hui une situation financière saine, cela résulte bien des efforts menés depuis douze ans par l'équipe municipale pour rationaliser le budget communal. De plus, il remarque, avec plaisir, que le groupe UDF prend note de la bonne gestion et de la bonne santé financière de la ville, qui ne date pas d'aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas dans les interventions de son président les années précédentes. Il ajoute qu'il aurait préféré que ce débat consiste à confronter des projets divers. La majorité municipale propose des projets concrets pour faire de Fontenay une ville pour tous.

Conclusions de Monsieur le Maire

M. le Maire conclut ce débat en remerciant le conseil municipal ; Il se félicite de la bonne gestion communale reconnue par tous les groupes y compris ceux de l'opposition et explique que si la ville de Fontenay aux Roses est peu endettée tout en développant les investissements et a des taux d'impôts locaux plus faibles que les communes voisines, c'est tout simplement parce que la ville dépense moins qu'ailleurs en fonctionnement. Il regrette certaines interventions de l'opposition qui ne proposent aucune alternative aux projets de la majorité et rappelle que le débat d'orientations budgétaires aurait dû être consacré à la confrontation des choix, des projets. Il remercie donc tout particulièrement les interventions des groupes de la majorité municipale qui ont insisté sur les projets tels que les circulations douces, la haute qualité environnementale, les économies d'énergie, le projet centre ville et la création du nouveau marché. M. le Maire rappelle l'importance des travaux dans les écoles et s'agissant des offices et restaurants scolaires, ils nécessitent une large concertation afin d'améliorer la qualité de vie des écoliers. Ils seront donc mis en oeuvre dès que les projets seront prêts et techniquement réalisables. Il se félicite de la création d'un nouveau minibus «Le petit Fontenaisien» qui sera financé par la communauté d'agglomération Sud de Seine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures vingt cinq.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fontenay-aux-Roses, le 23 février 2007
Le Maire,
Conseiller Général,
Pascal BUCHET